

« MAIS NON L'EPS CONTINUE À ÊTRE ÉVALUÉE AU DNB... »

On nous ment. Pourquoi ? De la part du ministère, on peut le comprendre car il cherche à vendre à tout prix ses réformes. Mais les autres ? Qui a lu les textes ?

Un nouvel arrêté qui supprime le dispositif précédent.

Que disait le texte du précédent DNB ?

Exactement ceci (arrêté du 9-7-2009) :

« Pour les candidats visés à l'article 3, sont prises en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet :

- a) la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3 ;
- b) la note obtenue à l'oral d'histoire des arts ;
- c) les notes obtenues à l'examen du brevet ;
- d) les notes de contrôle continu obtenues en cours de formation ;
- e) la note de vie scolaire »

C'était déjà une belle usine à gaz (la note de vie scolaire a été supprimée en 2014), mais les différents ingrédients sont mentionnés. Il est clairement stipulé que les notes de contrôle continu sont prises en compte.

Que dit le nouveau texte ?

Exactement ceci (Arrêté du 31-12-2015) :

« Article 5 - ... sont pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet :

- a) le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture atteint par le candidat ;
- b) les notes obtenues aux épreuves de l'examen du brevet »

Le site du ministère précise bien dans un tableau visant à faire comprendre les changements :

Avant

Le contrôle continu représente 200 points.
L'examen final représente 160 points.

Après

L'évaluation du socle commun représente 400 points.
Les épreuves de l'examen représentent 300 points.

Qu'en conclure, texte à l'appui ?

La notion de contrôle continu disparaît complètement du DNB au profit de la seule évaluation du socle. Pour être parfaitement clair, ce sont les domaines et composantes du socle qui sont évalués. Or, ce socle n'a pas été conçu comme une somme de savoirs disciplinaires. Le CSP, le ministère



ont communiqué largement là-dessus. En conséquence, dire que l'EPS est évaluée au DNB est purement et simplement une vue de l'esprit. Dans le même temps, le nombre de disciplines évaluées à l'examen « sur les programmes » disciplinaires (Arrêté du DNB toujours) a augmenté : toutes sont présentes, sauf l'EPS, les arts, les langues.

Oui mais...

Certains propagandistes de la nouvelle réforme diront, en étant un peu plus malins : « Oui mais dans le nouveau socle, il y a un sous-domaine intitulé « comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps » donc, l'EPS évalue bien les langages du corps... »

Oui mais, il faut à nouveau se référer au texte du DNB qui dit (note de service du 6-4-2016) : « En application des dispositions du décret précité et en conformité avec les objectifs du socle commun, les équipes pédagogiques évaluent de façon globale le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines. »

En d'autres termes, ce ne sont pas les enseignants d'EPS qui vont valider ce qui pourrait être considéré comme leur (sous) domaine, mais l'équipe pédagogique, « globalement ». Tout va donc se jouer différemment selon les

établissements, les rapports entre les différents membres de l'équipe, et, en tout état de cause, a minima, entre les profs d'enseignements artistiques et les profs d'EPS. Que va-t-il se passer si un élève maîtrise les compétences en EPS et pas du tout en arts, puisqu'il faut évaluer « globalement » ?

Soyons sérieux !

Les contacts avec les profs principaux de troisième montrent que les enseignants des disciplines évacuées se sont bien gardés jusqu'à présent, de tenter d'expliquer tout ça aux élèves et aux parents.

Le SNEP considère que la place de l'EPS aux examens est le fruit d'une longue bataille de conviction pour la reconnaissance de la formation physique sportive et artistique, à laquelle notre ministre vient de mettre un coup d'arrêt, faisant d'elle la première à déconsidérer ainsi la discipline.

C'est la raison pour laquelle il faut que la profession se mobilise : nous devons imposer à nouveau une reconnaissance, non pas pour les enseignants d'EPS eux-mêmes, mais pour les élèves que l'on a formés pour qu'ils-elles se développent grâce à la culture sportive et artistique. Soutenez la proposition du SNEP !